

Après un BTS professions immobilières ?

Par **USAPPP**, le **08/08/2011** à **17:16**

Bonjour à toutes et à tous,

J'aurai besoin de renseignements...

J'aimerais devenir juriste en droit de l'immobilier, ou droit d'entreprise.

Que faut-il faire après le bts professions immobilières pour devenir Juriste en droit immobilier, ou droit d'entreprise, continuer en licence pro, intégrer la L3, intégrer un master ????

Vous en remerciant par avance !

Par **bulle**, le **08/08/2011** à **18:07**

Bonjour,

[quote="USAPPP":251z5kjn]

Que faut-il faire après le bts professions immobilières pour devenir Juriste en droit immobilier, ou droit d'entreprise, continuer en licence pro, intégrer la L3, intégrer un master ????

Il va falloir faire un choix entre droit de l'entreprise ou droit de l'immobilier car les matières suivies sont totalement différentes.

Ensuite, avec un BAC + 2 vous ne pouvez qu'intégrer une formation BAC + 3 (donc pas un Master et seulement un licence).

La licence pro a pour vocation de vous insérer directement dans la vie professionnelle. La L3 de droit vous donnera le droit de continuer vos études jusqu'au Master 2...

Par **USAPPP**, le **08/08/2011** à **18:30**

[quote="bulle":zau1g5qk]Bonjour,

[quote="USAPPP":zau1g5qk]

Que faut-il faire après le bts professions immobilières pour devenir Juriste en droit immobilier, ou droit d'entreprise, continuer en licence pro, intégrer la L3, intégrer un master ????

Il va falloir faire un choix entre droit de l'entreprise ou droit de l'immobilier car les matières suivies sont totalement différentes.

Ensuite, avec un BAC + 2 vous ne pouvez qu'intégrer une formation BAC + 3 (donc pas un Master et seulement un licence).

La licence pro a pour vocation de vous insérer directement dans la vie professionnelle. La L3 de droit vous donnera le droit de continuer vos études jusqu'au Master 2...

Merci pour vos réponses.

Mais si je fais une licence pro sera t-il possible pour moi ensuite de devenir juriste ou d'intégrer un master non pro ?

Par **bulle**, le **09/08/2011** à **09:13**

Le Master 1 n'est ni pro ni recherche. Je pense qu'il est possible de faire une licence pro puis un M1 mais cela n'est pas cohérent.

J'ai l'impression que vous utilisez "juriste" comme un terme trop large donc je ne sais pas ce que vous entendez exactement par là. Cependant, vous constaterez en regardant quelques offres d'emploi de juriste d'entreprise que le diplôme demandé est toujours un Master 2.

Par **Murphys**, le **09/08/2011** à **10:51**

[quote:4j0kfre4]La L3 de droit vous donnera le droit de continuer vos études jusqu'au Master 2...[/quote:4j0kfre4]

Attention à ne pas donner de fausses informations, il n'y a aucun "droit" à aller jusqu'au M2, celui-ci étant (normalement) sélectif.

Par **bulle**, le **09/08/2011** à **11:50**

Ne jouons pas sur les mots! Si USAPP veut devenir juriste en droit de l'entreprise ou en droit de l'immobilier, il n'y a pas vraiment d'autre possibilité que de continuer des études de droit au delà de la simple licence. J'aurais aussi pu bien dire, si vous réussissez votre licence vous gagnez un ticket gratuit pour l'étape suivante (je n'ai jamais dit que l'accès au Master 2 était de droit, bien au contraire).

Par **alex83**, le **09/08/2011** à **12:52**

Bonjour,

Pour juriste d'entreprise en tout cas il semble que la licence est très insuffisante... Les prérequis sont au minimum un M2, parfois DJCE, et souvent le CAPA apprécié... Donc si vous le voulez vraiment, vous devrez nécessairement vous arrêter en m2 minimum.

Par **Murphys**, le **09/08/2011 à 18:51**

[quote="bulle":265mq8xf]Ne jouons pas sur les mots![/quote:265mq8xf]

On est juriste non?

Par **USAPPP**, le **09/08/2011 à 19:16**

Tout d'abord merci pour toutes ces réponses. C'est sympa.

J'aimerais donc devenir Juriste (je ne sais pas trop dans quel secteur, entreprise, immobilier....)

J'aurai voulu savoir quel diplôme exactement me faut t-il pour le devenir.

Je souhaite devenir juriste indépendant (présent sur le net) ou créer mon cabinet de juriste.

Par **alex83**, le **09/08/2011 à 19:19**

Bonjour,

Nous avons répondu à certaines de vos interrogations.

Pour le reste, c'est un peu vague, essayez d'être un peu plus précis : juriste en entreprise ou dans l'immobilier, ce n'est pas tout à fait pareil.

;-)

Image not found or type unknown

Par **USAPPP**, le **09/08/2011 à 22:10**

d'accord. Oui c'est vrai donc après le BTS Professions Immobilières, il vaut mieux être juriste en droit immobilier que entreprise. Ne parlons plus de juriste d'entreprise alors !

Pouvez-vous me renseigner alors sur la procédure à suivre après le BTS !

Par **Stigma**, le **09/08/2011** à **22:35**

[quote="USAPPP":15f3w34s]Tout d'abord merci pour toutes ces réponses. C'est sympa.

J'aimerais donc devenir Juriste (je ne sais pas trop dans quel secteur, entreprise, immobilier....)

J'aurai voulu savoir quel diplôme exactement me faut t-il pour le devenir.

Je souhaite devenir juriste indépendant (présent sur le net) ou créer mon cabinet de juriste.[/quote:15f3w34s]

Il me semble que les consultations juridiques sont, sauf rares exceptions (lorsqu'elles sont données à titre gratuit ou exceptionnel ou constituent l'accessoire d'une autre prestation - c'est notamment le cas des experts comptables -), le monopole de l'Avocat.

La profession de "conseil juridique" (il me semble que c'est ce dont vous parlez) a fusionné avec la profession d'Avocat depuis déjà un moment. Pour vous établir à votre compte et conseiller entreprises ou particuliers, il vous faudra donc au minimum un M1 et le CAPA.

Par **USAPPP**, le **15/08/2011** à **01:01**

[quote="Stigma":2bicks0z][quote="USAPPP":2bicks0z]Tout d'abord merci pour toutes ces réponses. C'est sympa.

J'aimerais donc devenir Juriste (je ne sais pas trop dans quel secteur, entreprise, immobilier....)

J'aurai voulu savoir quel diplôme exactement me faut t-il pour le devenir.

Je souhaite devenir juriste indépendant (présent sur le net) ou créer mon cabinet de juriste.[/quote:2bicks0z]

Il me semble que les consultations juridiques sont, sauf rares exceptions (lorsqu'elles sont données à titre gratuit ou exceptionnel ou constituent l'accessoire d'une autre prestation - c'est notamment le cas des experts comptables -), le monopole de l'Avocat.

La profession de "conseil juridique" (il me semble que c'est ce dont vous parlez) a fusionné avec la profession d'Avocat depuis déjà un moment. Pour vous établir à votre compte et conseiller entreprises ou particuliers, il vous faudra donc au minimum un M1 et le CAPA.[/quote:2bicks0z]

Désolé de répondre si tard !

Oui c'est tout à fait ça, que j'aimerais faire !

Par **bulle**, le **15/08/2011** à **08:57**

[quote="USAPPP":2qbv0qkl]d'accord. Oui c'est vrai donc après le BTS Professions Immobilières, il vaut mieux être juriste en droit immobilier que entreprise. Ne parlons plus de juriste d'entreprise alors !

Pouvez-vous me renseigner alors sur la procédure à suivre après le BTS ![/quote:2qbv0qkl]

Je conseille de suivre une Licence 3 en droit privé ensuite cela dépendra de la fac où vous irez:

un M1 droit de l'immobilier s'il y en a un
ou un M1 droit notarial (où il y a des cours de droit immobilier).
Ensuite un M2 de droit immobilier.

Par **USAPPP**, le **15/08/2011 à 12:37**

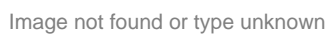
[quote="bulle":plizv5hc][quote="USAPPP":plizv5hc]d'accord. Oui c'est vrai donc après le BTS Professions Immobilières, il vaut mieux être juriste en droit immobilier que entreprise. Ne parlons plus de juriste d'entreprise alors !

Pouvez-vous me renseigner alors sur la procédure à suivre après le BTS ![/quote:plizv5hc]

Je conseille de suivre une Licence 3 en droit privé ensuite cela dépendra de la fac où vous irez:

un M1 droit de l'immobilier s'il y en a un
ou un M1 droit notarial (où il y a des cours de droit immobilier).
Ensuite un M2 de droit immobilier.[/quote:plizv5hc]

;)

Merci 

Par **chachouu**, le **16/05/2014 à 22:49**

Bonjour, je désire également effectué un BTS professions immobilières en alternance... mais vu la réticence des agences à embaucher es ce qu'avec un BTS MUC en alternance je peux ensuite faire une L1 en droit immobilier et patrimonial ?

Par **bulle**, le **17/05/2014 à 06:53**

Bonjour,

Les L1 en droit immobilier et patrimonial n'existent pas. Je vous renvoie à ce qui a été dit avant sur la licence pro.